

Organisateur de l'activité

- **Nom**
SNCF - Direction des Affaires européennes
- **Prénom**
Mathilde Jacquot
- **Adresse**
Rue Belliard, 4/6 - 1040 Bruxelles
- **Raison sociale**
aucune

Informations pratiques

- **Intitulé de l'activité**
Forum sur le thème de « Mobilité durable dans l'Union européenne : et vous, vous en attendez quoi ? »
- **Description de l'activité**
La consultation citoyenne était exclusivement réservée aux salariés SNCF. La consultation visait à faire appel à l'expérience des participants et de susciter la discussion sur des thématiques telles que l'intermodalité, la billetterie intégrée et dématérialisée, information des voyageurs sur leurs droits, les infrastructures, l'avenir de la mobilité (automatisation des modes, transport programmé et/ou à la demande, émergence de nouveaux modes et de carburants alternatifs...).
- **Date et heure**
10 octobre 2018 de 9h30 à 10h30
- **Lieu**
Siège SNCF – Campus St Denis – 2, place aux Etoiles - 93200 St Denis

- **Nombre de participants**

35

- **Catégories de publics présents**

Profil affaires publiques / internationales / direction du développement durable

- **Nom des intervenants ou des grands témoins s'étant exprimés**

Pour cette consultation citoyenne, la Direction des Affaires européennes de SNCF s'est associée à Toute l'Europe qui avait pour charge d'animer le débat. Sont intervenus comme experts l'équipe de la Direction des Affaires européennes de SNCF.

Synthèse de l'activité

- **Thèmes évoqués**

- Cofinancements européens : répartition des subventions européennes entre les différents modes de transport
- Règlementation européenne en matière d'énergie, climat, environnement
- Conditions de concurrence entre les modes de transport (dont les différences de taxation)
- Impact de la libéralisation du secteur ferroviaire de la grande vitesse dans son rapport aux autres modes de transport
- Complémentarité des modes de transport pour assurer une mobilité dite de « porte-à-porte »
- Développement des modes de transport dits « doux » et leur complémentarité avec le train
- Intégration des véhicules autonomes dans la mobilité du quotidien et le rôle de l'UE pour réglementer cette innovation
- Le mode de gouvernance de l'UE
- Absence de communication de l'UE sur ses actions

- **Questions / attentes / problèmes soulevés**

Au cours de cet échange les participants ont principalement fait part de leurs interrogations sur l'UE aux organisateurs et experts : une façon pour eux de se rassurer sur le rôle et la place de l'UE dans leur quotidien. Pour certains participants, l'UE ne semble pas avoir une politique de mobilité européenne. En effet, ils estiment que la plupart du temps ce sont les États membres qui disposent de leviers sur les questions de mobilité mais qu'on voit très rarement l'Union européenne se saisir du sujet. Une participante a souhaité savoir, mis à part les dispositions sur les émissions de CO2 pour les voitures, qu'est-ce que l'UE fait pour le transport durable. Pour les participants, l'UE ne promeut pas les modes les plus durables. En effet, ils remarquent que le train par exemple est fortement taxé et du coup moins bien attractif que le secteur aérien qui peut se permettre de proposer des prix très intéressants. Les experts ont souhaité rappeler que les normes climatiques européennes qui existent depuis un

certain temps sont actualisées et rendues plus strictes chaque année. Aussi, s'agissant de la taxation du kérosène, cela relève plutôt des États et il faudrait un accord au niveau mondial. Cela renvoie à une idée générale prônée par l'UE: des conditions de concurrence équitables entre les modes de transport. Les experts ont aussi expliqué que la Commission européenne a récemment proposé de réviser la directive « Eurovignette » qui définit un certain nombre de principes obligatoires dans le cas où les États membres décident de mettre en place des péages routiers. L'un des objectifs de la directive Eurovignette serait de récupérer les recettes des péages routiers pour investir dans des modes de transport plus durables ainsi que leurs infrastructures. Donc on note qu'il existe une véritable ambition de la part de l'UE pour engager des réflexions autour d'une politique européenne de mobilité durable. En plus de cela, il existe actuellement une dynamique au niveau européen pour tenter de légiférer sur les nouvelles innovations de mobilité durable comme les véhicules autonomes ou semi électriques. Il a aussi été rappelé que l'UE ne s'aventure pas à légiférer dans un secteur économique pour en limiter l'activité et à encore moins légiférer pour favoriser un mode sur un autre. L'objectif est d'arriver à équilibrer les modes de transport entre eux. Dans le budget européen, même s'il ne représente qu'environ 150 milliards d'euros par an environ, au minimum 20 % des fonds doivent désormais être consacrés à des projets de défense de l'environnement.

Il y a aussi eu une réflexion quant à l'impact concurrentiel de la libéralisation du secteur ferroviaire de la grande distance sur les autres modes de transports. L'exemple de l'aérien a été cité. En effet, il a été rappelé que dans les années 90, c'est la libéralisation du secteur aérien qui a permis aux compagnies de se « réinventer » en proposant des tarifs attractifs et donc en séduisant les voyageurs. Un des experts a expliqué que le renforcement de la concurrence est aussi couplé au renforcement des droits des voyageurs. Dans la révision actuelle du règlement sur les droits des passagers ferroviaires, il y a une tendance à renforcer les mesures incitatives pour les passagers (comme les emplacements obligatoires à bord de chaque train pour les vélos).

A la suite, un des participants a souhaité prendre la parole sur la question du mode de gouvernance de l'UE. En effet, il considère que le temps de réaction, la prise de décision de l'UE par rapport à l'urgence de certaines situations ne sont pas adaptés. Selon lui, le mode de gouvernance semble être un peu en décalage. Les experts ont rappelé en quelques mots le fonctionnement de l'UE (initiative législative de la Commission européenne et co-décision entre le Parlement européen et le Conseil). Certes, le processus européen prend du temps mais c'est aussi pour cela que les mobilisations citoyennes sont importantes.

Enfin, les participants présents considèrent que l'UE communique très peu ou très mal sur les actions qu'elle mène et les décisions qu'elle prend.

- **Pistes de proposition formulées**

Pour les participants présents à cette consultation citoyenne, il faut que l'intérêt climatique soit primordial dans la vision de l'UE : bien trop souvent l'intérêt économique prédomine sur les questions environnementales. Il faut faire évoluer cela : l'UE doit mieux se saisir des questions climatiques et décider des politiques à mener. Les participants souhaitent que cette conclusion soit présentée comme leur revendication principale.

Facultatif

- **Commentaires sur le déroulé de la Consultation**
[Not answered]